



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Auxiliaires, contractuels et vacataires

Question écrite n° 12449

Texte de la question

M Jacques Maheas appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des reformes administratives, sur le probleme de la situation des contractuels dans la fonction publique. En effet, s'il est incontestable que le recours a des personnels non titulaires presente, pour l'administration, des avantages certains en raison de la souplesse des procedures de recrutement et de gestion des personnels, il ne saurait etre question de constituer par cette voie une « fonction publique bis » prejudiciable autant a ces personnels qu'a un bon fonctionnement du service public. Une cellule a ete creee en 1988 au sein du ministere de la fonction publique et des reformes administratives afin de suivre la situation des agents contractuels. En consequence, il lui demande ou en est la titularisation de certains personnels de categorie B et de quelle protection sociale beneficient ces agents.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des reformes administratives partage pleinement le point de vue de l'honorable parlementaire sur la place des agents non titulaires au sein de la fonction publique. C'est, au demeurant, cette conception que traduisent les dispositions de la loi du 11 janvier 1984 relatives a la fonction publique de l'Etat qui portent sur ces personnels, tant en ce qui concerne leur recrutement que la titularisation de ceux d'entre eux qui y ont vocation en vertu des articles 73 et suivants de cette loi. Les conditions dans lesquelles une option en vue d'une titularisation pourrait etre offerte aux agents non titulaires du niveau de la categorie B sont en cours d'examen par le groupe de travail constitue sous la presidence du directeur general de l'administration et de la fonction publique, et charge de proceder a une analyse d'ensemble de la situation des fonctionnaires et agents de cette categorie.

Données clés

Auteur : [M. Mahéas Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12449

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique et réformes administratives

Ministère attributaire : fonction publique et réformes administratives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1996